

# SEPTEUIL MAG

Liberté • Égalité • Fraternité

Toute l'info de notre village

## DOSSIER

L'enquête publique  
sur le PLU est terminée

## ACTUALITÉ

Des cartes d'identité plus  
rapides à obtenir

Nouvelle délégation de service  
public pour la distribution de  
l'eau et l'assainissement

## VIE ASSOCIATIVE

Le retour du théâtre à Septeuil

Les anciens combattants  
ont besoin de vous

## COMMERCES

Autour du fromage



## 2 ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS

### — 11 novembre

Nous avons pu cette année rendre hommage aux victimes de la première guerre mondiale dans des conditions à peu près normales. C'est l'occasion de vous parler de l'association des anciens combattants, dont plusieurs membres participent toujours à cette cérémonie et qui auraient besoin de votre aide. Vous saurez pourquoi en lisant l'article qui leur est consacré dans ce numéro.



### — Marché de Noël

L'obligation de demander un pass sanitaire à l'entrée n'a découragé ni les exposants ni les visiteurs et le Marché de Noël 2021 du 11 décembre a été une réussite. Il faut dire qu'une bonne entente règne entre les participants et qu'ils sont heureux de se retrouver chaque année pour cet événement.



### Septeuil Cyclo Cross 2021

Le samedi 13 novembre, l'US Maule Cyclisme organisait le « Septeuil cyclo cross FSGT ». Deux adjoints ont eu le plaisir de remettre les coupes et médailles aux vainqueurs dans le parc municipal, à l'issue de cette manifestation.



### Des travaux de peinture

Différents travaux d'aménagement de sécurité ont été réalisés en centre-ville début décembre : rafraîchissement de la peinture des passages piétons, places handicapés et flèches de direction, création d'une place de stationnement PMR à la maison médicale et d'une place arrêt minute rue Maurice Cléret, pose de potelets de sécurité.



### Travaux chemin de Crèvecœur

La mise en place du revêtement, après la réfection de la distribution d'eau, avait pris du retard. C'est à présent chose faite. Rappelons que ces travaux ont été effectués par la communauté de communes.



### Hommage au Dr Humbert

Nous avons appris le 17 décembre 2021 le décès du Docteur Michel Humbert, à l'âge de 90 ans. Il fut une figure bien connue à Septeuil, puisqu'il a exercé chez nous comme médecin généraliste de 1961, début de sa carrière, jusqu'à sa retraite 35 ans plus tard. Une bonne partie des Septeuillais se souviennent encore d'avoir fréquenté son cabinet de consultation place de l'église.

Septeuil Mag n°30 / Février 2022  
Photo de couverture: Event's 7  
Directeur de la publication: Dominique Rivière  
Rédaction: Didier Dujardin, Dominique Rivière, Valérie Tétart, Franck Rousseau, CCAS, les associations  
Conception graphique: Sheep & Co  
Impression: Exaprint - Tirage à 1100 ex  
Diffusion: Équipe de bénévoles



Chères Septeuillaises,  
chers Septeuillais,

François Mauriac a écrit dans son journal: « L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendions ».

Nous avons pu en juger en ce début d'année, puisque nous nous sommes retrouvés à nouveau sous le coup de la pandémie qui a pris un visage différent, avec une nouvelle vague de contamination.

Tout au long de l'année écoulée, nous avons cherché, mon équipe et moi-même, à répondre aux besoins de chacun d'entre vous : aussi bien les personnes isolées, que les familles, les entreprises ou les associations. Nous espérons avoir réussi à nous rendre disponibles et à l'écoute de chaque difficulté.

Nous avons eu la chance d'accueillir à Septeuil depuis décembre le Centre de vaccination de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, ce qui a grandement simplifié les démarches pour nombre d'entre nous. Ne baissons pas la garde et continuons à respecter les doses de rappel préconisées, pour nous

protéger et protéger ceux qui nous entourent. Nous sommes maintenant habitués aux gestes barrières, ne nous relâchons pas !

Ce début d'année a été très difficile dans les écoles avec les multiples versions du protocole sanitaire à appliquer. Il a fallu pour les enseignants et le personnel péri-scolaire se réinventer en permanence. Je les remercie pour leur compétence et leur dévouement.

En février, le Conseil Municipal vote le nouveau PLU de la commune, qui a été validé par les services de l'Etat. Prenez le temps de vous renseigner par vous-mêmes, en consultant les documents originaux qui décrivent ce PLU, ainsi que le rapport de l'enquête publique.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre magazine.

Prenez soin de vous et de vos proches en cette année où nous sommes convaincus que notre avenir se présentera sous un jour plus optimiste.

*Dominique RIVIÈRE, Maire de Septeuil*

## SOMMAIRE

<b>ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS</b> .....	2	Comptes-rendus des conseils municipaux .....	12
<b>ÉDITORIAL</b> .....	3	<b>COMMERCES</b>	
<b>ACTUALITÉ</b>		Autour du fromage .....	13
De nouvelles têtes au conseil municipal .....	4	<b>DOSSIER</b>	
Les déboires du transformateur rue de Mantes..	5	Vous avez participé à l'enquête publique sur le PLU .....	14
Les travaux de la commission environnement ...	5	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
Du nouveau pour les cartes d'identité et les passeports .....	6	UPIES.....	19
Une nouvelle voiture pour la commune.....	6	FRVescences - La boîte loisirs .....	20
Noël avec le CCAS .....	7	Les anciens combattants .....	21
Bientôt le Printemps et bientôt Pâques.....	7	EVENT'S 7.....	22
Un centre de vaccination à Septeuil .....	7	<b>SI SEPTEUIL M'ÉTAIT CONTÉ</b>	
CSP ou DSP .....	8	Chanson septeuillaise .....	23
La tribune libre des élus UPSD .....	11	<b>ÉTAT CIVIL – INFOS MAIRIE</b> .....	4 <sup>ème</sup>
Urbanisme .....	11		

## — De nouvelles têtes au conseil municipal

Trois élus de la liste minoritaire au conseil municipal ayant présenté leur démission fin octobre 2021, nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux collègues lors du conseil municipal du 25 novembre dernier. Il s'agit de Madame Marie-Anne Tachon, Monsieur Bruno Chidlovsky et Monsieur Philippe Ozilou.

Ils ont bien voulu répondre à quelques questions, pour que nous puissions vous présenter d'eux un bref portrait.



**Marie-Anne Tachon** est une Septeuillaise de naissance et même plus que cela, puisque des recherches dans les archives de Septeuil lui ont permis de retrouver les traces de sa famille jusqu'en 1725. Elle a quitté Septeuil quelques années, notamment pour des études d'ingénieur en télécommunications à l'étranger, en Allemagne et en Angle-

terre, mais est revenue s'installer chez nous dès qu'elle a pu y acquérir la maison de ses rêves.

Pour ce qui concerne la partie état-civil de son CV, Marie-Anne a deux enfants qui ont suivi leur scolarité à Septeuil. Et pour les indiscrets qui demanderaient son âge, disons que cela fait 50 ans qu'elle aime Septeuil. Elle est sportive, court souvent dans les chemins des environs et a participé à six marathons. Sa seconde passion est la photo ; elle est d'ailleurs responsable du club photo de son entreprise.

Marie-Anne Tachon arrive au conseil municipal sans arrière-pensée, avec le souhait d'être utile à Septeuil, si la majorité au conseil lui en laisse l'espace. Elle souhaite que l'on préserve le caractère rural de notre ville en acceptant un développement raisonné, sans que l'on cherche à attirer de nouveaux habitants en faisant de la surenchère sur les communes voisines. Elle n'est pas opposée à la zone artisanale qui fait couler beaucoup d'encre en ce moment, à condition qu'elle reste limitée et contrôlée.

Marie-Anne aimerait aussi travailler à restaurer une meilleure entente entre les Septeuillais, évoquant de vieilles querelles et des animosités qui ont la vie dure. S'appuyant sur son expérience professionnelle, elle déplore le temps perdu et le manque d'efficacité dans beaucoup de collectivités et d'organismes officiels. N'insistez pas, nous ne citerons pas de noms.



Passons ensuite la parole à **Bruno Chidlovsky** :

« Ancien élève de l'école de La Tournelle, j'habite aux Plains depuis 1960 et je suis père de quatre enfants.

Ma vie professionnelle a été dédiée à la communication grand public, corporate et financière auprès des entreprises, et des services publics, régions, ministères... J'assure aujourd'hui un conseil en développement auprès des PME en croissance,

Nommé au Conseil Municipal le 20 octobre 2021, avec le mandat que vous m'avez donné et en tant qu'élue minoritaire actif et responsable, je m'engage à défendre, à valoriser et à préserver notre cadre de vie avec tous les Septeuillais. »



Quant à **Philippe Ozilou**, il se définit comme un « Septeuillais de cœur depuis plus de 30 ans ». Il s'est engagé dans la vie de la commune en 2014 pour aider son village. Particulièrement attaché au calme de notre lieu de vie, il souhaite comme ses colistiers en préserver le cadre. Sa vision d'un

développement raisonné passe par la création de nouveaux îlots d'habitations, de taille modeste et plus faciles à intégrer.

Parmi ses projets à long terme pour Septeuil, Philippe Ozilou espère voir le développement du commerce en centre-ville, avec une large place accordée à la production locale et à l'économie coopérative.

Ancien directeur de travaux dans les majors du bâtiment, il a réalisé de nombreux chantiers en France et à l'étranger dont, près de chez nous, le Méga CGR de Mantes. Cette profession où l'obligation de résultat est la règle l'a en partie façonné ; c'est pourquoi, pour Septeuil, Philippe compte apporter une attention toute particulière au respect des marchés et à d'éventuels dérapages de coûts.

Aujourd'hui la même motivation anime les remarques et commentaires qu'il nous livre sur la vie communale : Améliorer les choix. Au cœur des trois vallées, Septeuil mérite de conserver son image et s'il doit évoluer c'est à son rythme et non en suivant la marche forcée de l'Etat. La décroissance est aujourd'hui de mise, pourtant il faut composer avec une croissance raisonnée.

Et en conclusion, nous dit Philippe : « Il faut servir Septeuil et non pas se servir de Septeuil. »



## Les déboires du transformateur rue de Mantes —



Ce n'était pas un secret que le transformateur électrique rue de Mantes était en fin de vie et son remplacement était prévu dans environ un an. Mais une tempête dans l'ouest de la France début octobre en

a décidé autrement, en endommageant cet équipement. Les riverains ont été privés de courant pendant plusieurs heures, mais les équipes d'Enedis sont parvenues à rétablir le service le 3 octobre en travaillant jour et nuit.

Second mauvais coup du sort avec la tempête Aurore le 21 octobre, qui vient achever le pauvre transformateur agonisant. Un groupe électrogène de secours est mis en place. C'est le gros camion bleu que vous avez pu voir et entendre ronronner une dizaine de jours sur le terrain de l'ancienne station-service. Mais il ne s'agit que d'une solution de secours, assez coûteuse au demeurant. Aussi, le 2 novembre, un transformateur de

remplacement est-il installé et c'est lui qui dessert la zone depuis cette date. Cependant, cette installation est provisoire et le remplacement / déplacement du transformateur initialement prévu est toujours à l'ordre du jour, normalement dans le courant (blague d'électricien) de l'année 2022.



## Les travaux de la commission environnement —



Septeuil s'inscrit dans la volonté de participer aux efforts indispensables liés à l'environnement et à l'écologie. A ce titre, le Maire a demandé la mise en place d'un comité de réflexion consacré à ces thématiques. Ce comité a été officialisée par un vote lors du conseil municipal du 16 décembre 2021. Par ailleurs, le Maire souhaite qu'une somme soit allouée à cette commission dans le budget communal, afin de lui permettre une certaine autonomie pour de petites réalisations.

Le comité est composé de quatre élus et de cinq Septeuillais ou Septeuillaises, non membres du conseil municipal, qui ont accepté de se réunir pour réfléchir et proposer des pistes d'améliorations qui sont présentées ensuite au Conseil Municipal. Le Maire peut lui aussi participer à toutes les réunions s'il le souhaite.

La première réunion a eu lieu le 1er décembre, les thèmes abordés ont été les suivants :

- Entretien des chemins communaux. Il est en particulier nécessaire de vérifier au niveau du cadastre s'il ne se produit pas d'empiètement des propriétés riveraines. Vérifier aussi si des traitements phytosanitaires ne sont pas employés. Enfin, des équipements communaux sur ces chemins peuvent être à remplacer.

- Réflexion autour de l'acquisition de nouveaux équipements communaux (par exemple une balayeuse), sur un principe de leasing et une mutualisation avec des communes voisines.

- Réflexion sur la création de jardins dits ouvriers ou collaboratifs. Le principe serait de mettre des espaces communaux pour la culture à la disposition des habitants qui le souhaitent, l'entretien devant être assuré par le locataire.

- Les changements qui sont mis en place cette année dans la collecte des déchets verts modifient nos habitudes et nécessitent eux aussi une réflexion. On pourra envisager de demander une extension des plages horaires d'ouverture de la déchetterie ou la création d'une déchetterie traitant uniquement les déchets verts, pour compléter l'offre sur le Pays Houdanais en étant incitatifs.

- Un autre sujet à traiter est l'isolation thermique des bâtiments communaux existants. Le nouveau bâtiment communal en projet répondra bien sûr aux normes correspondant aux enjeux environnementaux (principe de neutralité en termes de consommation énergétique).

- Il faut aussi inciter les Septeuillais à se déplacer sans voiture dans la commune lorsqu'ils le peuvent et à redécouvrir Septeuil de façon pedestre. Une semaine de sensibilisation pourrait être organisée, éventuellement avec les écoles si elles acceptent d'y participer. Le ressenti de cette sensibilisation permettrait de mettre ensuite en place des actions concrètes dans le domaine de la circulation douce.

Ce comité est ouvert à toute suggestion, qui sera étudiée et éventuellement mise en place sur le terrain. Ainsi, l'idée de la réduction de l'éclairage public la nuit est venue d'une proposition d'une Septeuillaise. L'idée a fait son chemin et a été appliquée depuis la mi-octobre. N'hésitez donc pas à nous soumettre vos idées via l'accueil de la mairie.

## — Du nouveau pour les cartes d'identité et les passeports



La préfecture nous a adressé un carton rouge pour nos délais de traitement des demandes de passeports et cartes d'identité. Le nombre de jours d'attente chez nous est en effet plus de deux fois supérieur à la moyenne du département.

Pour y remédier, il a été décidé que des rendez-vous pourront être obtenus toute la journée du mardi, en complément de ceux du samedi matin. Il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie pour demander un rendez-vous. A cette occasion, il n'est sans doute pas inutile de vous rappeler les pièces à fournir :

### **Pour un renouvellement ou une première demande de carte d'identité :**

- le formulaire CERFA 12100\*02, à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou à demander à l'accueil de la mairie
- une photo d'identité de moins de trois mois, conforme aux critères
- un justificatif de domicile récent. Pour les personnes n'en disposant pas parce qu'elles habitent chez un parent, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, avec son justificatif de domicile et copie de sa pièce d'identité
- en cas de renouvellement pour perte ou vol, un timbre fiscal de 25€ et la déclaration de perte ou vol
- la précédente carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement

- dans le cas d'un mineur, une pièce d'identité du représentant légal

### **Pour un renouvellement ou une première demande de passeport :**

- le formulaire CERFA 12100\*02, à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou à demander à l'accueil de la mairie
- une photo d'identité de moins de trois mois, conforme aux critères
- un justificatif de domicile récent. Pour les personnes n'en disposant pas parce qu'elles habitent chez un parent, une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, avec son justificatif de domicile et copie de sa pièce d'identité
- un timbre fiscal de 86€ pour une personne majeure, de 42€ pour un mineur de 15 ans et plus et de 17€ pour un mineur de moins de 15 ans
- le passeport précédent, s'il s'agit d'un renouvellement
- dans le cas d'un mineur, une pièce d'identité du représentant légal
- en cas de renouvellement pour perte ou vol, la déclaration de perte ou vol

En fonction de votre situation, d'autres documents tels que copie de l'acte de naissance, preuve de nationalité française, jugement de divorce ou décision de mise sous tutelle peuvent être nécessaires. Le personnel de la mairie est évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions sur les cas particuliers.

## — Une nouvelle voiture pour la commune

Pour la seconde année consécutive, en 2021, le Département des Yvelines offrait des voitures aux communes, à l'occasion du renouvellement de son parc automobile. Il s'agit de véhicules en bon état, ayant passé le contrôle technique depuis moins de 6 mois. Ils sont en général plus récents, consomment moins et polluent moins que certaines voitures vieillissantes des collectivités. Pour nous, la comparaison n'intervenait pas, puisque la commune ne possédait plus que des véhicules utilitaires.

Nous avons donc reçu une Peugeot 108 fin novembre. Et elle s'avère bien utile aux élus et au personnel communal pour les besoins de la collectivité, tels que les déplacements à la sous-préfecture, à la communauté de communes, chez nos voisins, ou encore pour les achats à effectuer hors de Septeuil, ou bien pour les formations à suivre dans d'autres villes, ce pour quoi ils étaient obligés d'utiliser leur véhicule personnel auparavant.



## Noël avec le CCAS —



**E**n 2021, le CCAS a enfin pu organiser différentes animations pour les festivités de fin d'année. Cela a commencé par le Noël des écoles. Le père Noël attendait les enfants à la sortie des classes, afin de leurs offrir leurs premiers cadeaux.

La veille de Noël, comme il n'était toujours pas possible d'organiser le repas des aînés cette année, ce furent les fameux petits lutins qui ont été chargés d'apporter des présents à certains d'entre eux. La liste de distribution fut difficile à établir pour les membres de la commission du CCAS, puisqu'aucune animation n'a pu avoir lieu depuis le début de la pandémie.

Ils ont donc décidé de retenir pour cette liste les personnes participant régulièrement aux animations et celles qui sont suivies par le CCAS. La maison de retraite Léopold Bellan a elle aussi reçu cette année quelques présents pour ses pensionnaires.

Nous espérons que cela a permis à certains d'entre vous de briser un moment la solitude de cette période anxiogène, qui nous touche toutes et tous, petits et grands. Et que l'année 2022 nous permette enfin de nous retrouver tous autour d'une table !

## Bientôt le printemps, et bientôt Pâques —

**L**e lapin de Pâques vous invite le **dimanche 17 avril, à partir de 10h, pour une chasse aux œufs dans le parc de Septeuil**. Tous les enfants de 2 à 12 ans sont les bienvenus, avec leurs parents.

A cette occasion, un concours vous est proposé, dont le thème est : représenter le lapin de Pâques. Vous pou-

vez utiliser tous les supports et les matériaux qui vous conviennent (dans la limite de 3 mètres de haut et 800 kg, quand même). Laissez place à votre imagination et apportez vos œuvres ce jour-là. Un cadeau récompensera la plus originale, ou la plus artistique, ou celle que le public préférera, enfin la plus mieux, quoi, on verra.



## Un centre de vaccination à Septeuil —



**A** l'initiative de la Communauté de Communes du Pays Houdanais et de son président, Monsieur Jean-Marie Tétart, un centre de vaccination s'était ouvert le 18 janvier 2021 à Houdan. Le 30 octobre de la même année, alors que l'on croyait encore que la troisième dose de vaccin serait réservée aux personnes âgées ou fragiles, ce centre mettait fin à son activité.

Quelques mois plus tard, lorsqu'il apparut que les choses n'étaient pas aussi simples, Septeuil a offert d'ac-

cueillir à son tour le centre de vaccination du pays houdanais.

Il fallut pour cela obtenir l'accord de la Préfecture, ainsi que celui de l'Agence Régionale de Santé (ARS), après visite de la salle du Mille Clubs, que nous avions proposée.

Cette salle a été retenue car elle présentait l'avantage d'être facilement accessible aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Le stationnement est également facile à proximité. Et le 7 décembre, « notre » centre ouvrirait ses portes.

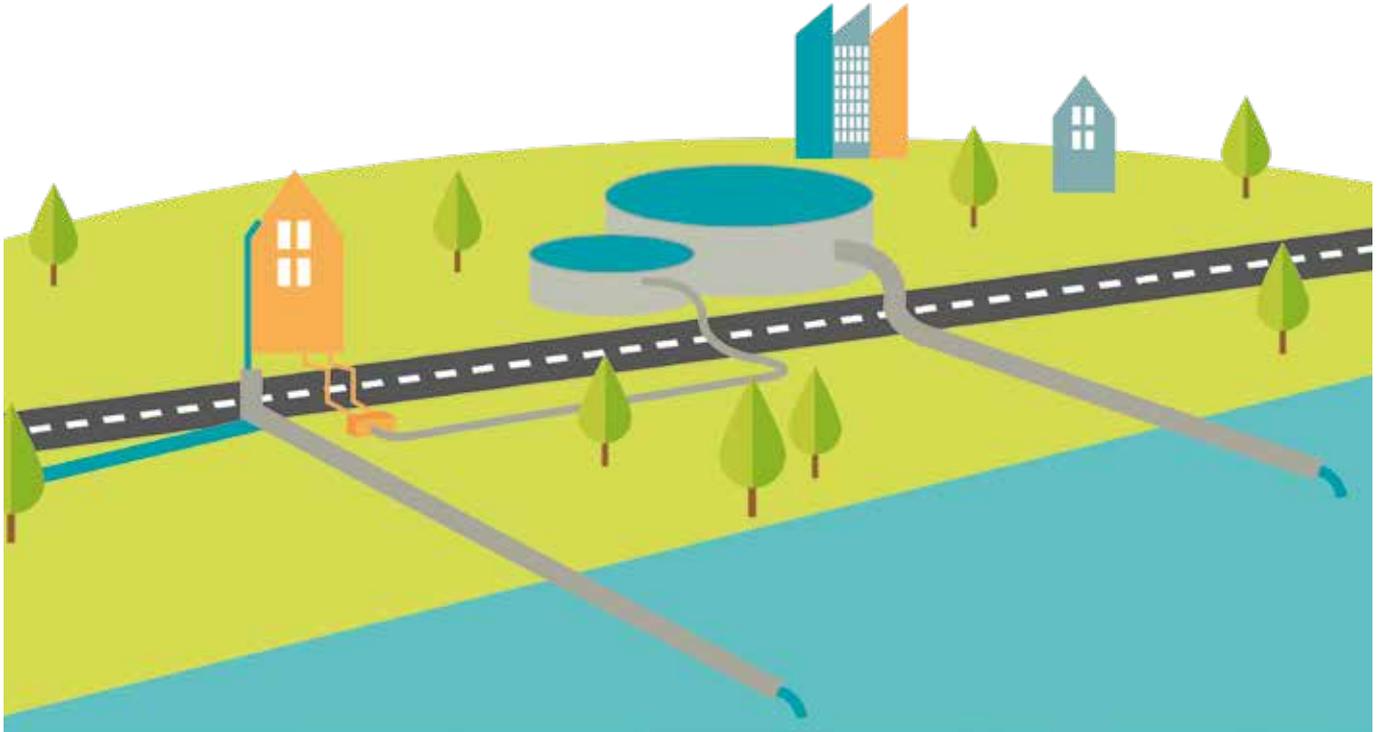
En dehors du chef de centre, Monsieur Bernard Le Goaziou, c'est toute une équipe qui est mobilisée pour assurer les permanences : un médecin, une ou deux infirmières et deux ou trois bénévoles. Et du côté de la commune pour valider les inscriptions, pas moins de trois personnes sont à l'œuvre : une

première pour recueillir vos bulletins d'inscription, une autre pour fixer les rendez-vous et les valider auprès du centre et enfin une troisième qui vous rappelle quelques jours après votre injection.

Un grand merci donc à ces nombreux professionnels et bénévoles qui assurent le bon fonctionnement du centre de vaccination et se dépensent sans compter pour que les habitants de la CCPH puissent obtenir leur rendez-vous.



## — CSP ou DSP ?



On parlait auparavant de Délégation de Service Public (DSP). Depuis l'ordonnance de 2015 relative aux marchés publics, qui met le droit français en conformité avec la réglementation européenne, il est plutôt question de Concession de Service Public (CSP). Il s'agit de la possibilité pour une collectivité territoriale de confier à un opérateur économique la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité, par une convention de délégation de service public.

La différence entre un marché public et une concession de service public se situe dans le mode de rémunération. Dans le cas d'un marché public, le paiement est intégralement réglé par l'acheteur public.

Pour une concession de service public, la rémunération est tirée de l'exploitation du service par le prestataire. A ce titre, celui-ci assume une part de risque liée aux aléas du marché et n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation de ce service. Le concessionnaire peut en particulier avoir à construire des ouvrages, réaliser des travaux ou acquérir des biens nécessaires au service public dont il est responsable.

La procédure de délégation d'un service public est très complexe et détaillée ; elle ne laisse rien au hasard. Si vous voulez en savoir plus, et en particulier comment

cela s'est déroulé chez nous, cet article vous apprendra l'essentiel.

Depuis plus de dix ans, la délégation de service public pour la distribution de l'eau potable sur la commune de Septeuil était attribuée à la société Veolia et celle du traitement de l'assainissement (comprenant la gestion de la station d'épuration) à la société SUEZ.

Les deux contrats arrivant à leur terme en 2020, nous avons entrepris la démarche de renouvellement (qui prend environ un an), mais en raison de la situation sanitaire en 2020, nous avons dû faire le choix d'une reconduction d'une année supplémentaire, pour nous permettre de travailler plus efficacement avec nos partenaires (disponibilités, réunions, téléconférences etc...). C'est donc durant l'année 2021 que la procédure a pu se mettre en place.

Elle s'est déroulée ainsi :

-1-

La ville de Septeuil a approuvé, par délibération de son Conseil Municipal en date du 11 février 2021, le principe d'une CSP pour la gestion du service de distribution et le traitement de l'assainissement collectif, pour une durée de 10 ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2031).

-2-

L'avis d'appel à candidatures de cette procédure a été publié au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), au JOUE Marchés Publics (Journal Officiel de l'Union Européenne) et sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com le 24 avril 2021.

-3-

Conformément au règlement de consultation, une visite des installations concernées par les concessions a eu lieu le 6 mai 2021, ce qui a permis aux candidats de prendre connaissance des ouvrages à exploiter.

-4-

La date limite fixée pour la réception des candidatures et des offres était le 18 juin 2021.

-5-

Les entreprises suivantes ont fait acte de candidature et ont remis une offre : Suez Eau France et Veolia pour l'assainissement, puis Suez Eau France, Véolia et SAUR pour la distribution d'eau potable.

-6-

La Commission municipale a procédé à l'examen de la validité de remise des plis des candidatures puis a ouvert les dossiers et admis les candidatures le 30 juin 2021.

-7-

L'ouverture des négociations a démarré après présentation de l'analyse des offres initiales des candidats, lors de la commission de délégation des services publics qui s'est tenue le 26 août 2021. La commission, s'est prononcée sur une négociation avec les deux candidats qui ont soumissionné sur la CSP assainissement et avec les trois candidats qui ont soumissionné sur la CSP eau potable.

-8-

Suivant les propositions de la commission, les négociations, sous forme d'auditions, ont été engagées avec les candidats, reçus le 8 septembre 2021. A la suite de ces auditions, un courrier a été adressé aux candidats, leur demandant de fournir des précisions sur leur offre avant le 17 septembre 2021 à 12h00.

-9-

Les candidats ont été reçus pour une seconde négociation sous forme d'audition le 22 septembre 2021. A la suite de ces auditions, un nouveau courrier leur a été adressé, afin qu'ils fournissent leur offre finale avant le 13 octobre 2021 à 12h00.

-10-

Pour l'appréciation des offres, les critères suivants ont été examinés, énoncés dans le règlement de consultation et hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

### Critère 1

**La qualité du service rendu aux usagers, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif fourni et sur la base des éléments suivants :**

- la politique d'entretien, de maintenance et de renouvellement
- les garanties offertes en matière d'astreinte et de gestion de crise et les éléments permettant de garantir la réactivité du candidat et la qualité dans la gestion des interventions curatives
- les moyens humains et techniques mis à disposition du service
- l'optimisation des performances du service
- les relations avec les usagers
- la lisibilité des actions du concessionnaire vis-à-vis de la collectivité (au travers des documents, rendus ou outils...)
- la prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux du service

**Pour ce qui concerne l'assainissement**, on peut citer parmi les principales exigences contractuelles liées à ce critère :

- l'exploitation et l'entretien des réseaux, postes de relèvement, déversoirs d'orage et de la station d'épuration
- les astreintes
- le curage des avaloirs
- la recherche des eaux claires parasites
- la désobstruction des branchements et collecteurs
- le traitement des boues
- les campagnes de dératisation
- la géolocalisation
- la facturation semestrielle des abonnés

**Et pour ce qui concerne la distribution de l'eau potable :**

- l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des réseaux, ouvrages et compteurs
- les astreintes
- la télésurveillance des ouvrages
- la recherche de fuites

## — CSP ou DSP ?

- la géolocalisation
- la relation avec les abonnés
- la facturation semestrielle des abonnés

### Critère 2

**La valeur économique de l'offre, appréciée notamment au regard du mémoire explicatif et sur la base des éléments suivants :**

- compétitivité des éléments tarifaires
- cohérence et adéquation du compte d'exploitation prévisionnel avec le niveau des prestations proposées
- justification des charges et des montants de renouvellement.

#### -11-

Compte tenu de l'avis de la commission DSP sur les offres, du déroulement des négociations et du choix effectué à l'issue de celles-ci, les rapports et leurs annexes, ainsi que les projets de contrats avec les candidats retenus ont été communiqués aux membres du conseil municipal.

**Pour ce qui concerne l'assainissement**, il a été proposé de retenir la société VEOLIA, en particulier en fonction des éléments suivants :

- L'offre technique est très satisfaisante sur l'ensemble des points ; elle présente des améliorations importantes par rapport à la situation actuelle avec notamment la mise en place d'un accueil client à Mantes La Jolie, de deux campagnes de dératization par an, d'un fonds travaux, de contrôles de conformité, d'une stratégie de réduction des eaux claires parasites, de recettes supplémentaires pour la commune (redevance d'occupation du domaine public, plus de 5K€/an) et de l'amélioration des délais d'intervention (arrivée sur place en 1 heure maximum et 2 heures s'il faut utiliser une hydrocureuse).
- L'offre financière présente un niveau de tarif compétitif de + 8% sur la facture type de 120 m<sup>3</sup> actuelle (maintien de la part proportionnelle à 1,6 €HT/m<sup>3</sup> + 15 €HT/an par abonnement), avec une dotation de renouvellement de 21,66 k€ HT/an.

**Pour ce qui concerne la distribution d'eau potable**, il a été proposé de retenir la société SAUR, en particulier en fonction des éléments suivants :

- L'offre technique est très satisfaisante sur l'ensemble des points ; elle présente des améliorations importantes par rapport à la situation actuelle avec notamment : des délais d'intervention maîtrisés (1h

en réparation de fuite et 4h selon diagnostic initial), un accueil client à Galluis (16 mn en voiture), la prise en charge et le suivi de l'auto-surveillance, l'amélioration de l'indice linéaire de perte du réseau, la réparation du château d'eau et sa mise en peinture, la mise en place d'un fonds travaux, des recettes supplémentaires pour la commune (redevance d'occupation du domaine public, plus de 5K€/an) et des recherches de fuites pédestres pour réduire les risques de fuite sur réseau.

- L'offre financière présente un niveau de tarif très compétitif de -11% sur la facture type de 120 m<sup>3</sup> actuelle et avec un niveau important de renouvellement et de travaux de près de 60 k€ HT/an.

#### -12-

Le délai minimum de 15 jours entre la réception des documents par les élus et la tenue du conseil municipal a été respecté.

#### -13-

Le conseil municipal du 16 décembre 2021 a entériné les analyses des offres et a attribué le contrat de CSP eau potable à la Sté SAUR et le contrat de CSP assainissement à la Sté VEOLIA. Il a été considéré que la hausse de 8% sur le contrat d'assainissement était compensée par le gain de 11% sur le contrat d'eau potable. L'objectif prioritaire de la commune était en effet de maintenir le prix de la facture type de 120 m<sup>3</sup> (qui correspond à une habitation avec 4 personnes) à sa valeur actuelle, tout en bénéficiant de prestations complémentaires au bénéfice des usagers et d'y inclure les nouvelles réglementations actuelles et à venir (géolocalisation en classe A obligatoire en 2026 par exemple).

La transmission des données et des tâches a été faite entre les délégataires entrants et sortants au 31 décembre 2021, pour une prise de possession pleine et entière par les nouveaux concessionnaires le 1er janvier 2022.

Pour les usagers, Veolia leur a adressé sa dernière facture en janvier. La suivante sera établie par la Sté SAUR qui assure un report parfait des données. Ce qui ne vous empêche pas, bien sûr, de vérifier l'exactitude des données de votre nouvelle facture et de signaler immédiatement toute erreur éventuelle.

Voilà, vous savez tout. La municipalité espère que ces changements de prestataires, souvent inévitables lors d'une remise en concurrence des contrats, vous donneront toute satisfaction. Les services municipaux sont à votre disposition en cas de difficultés ou de questions pendant la phase de transition.

## La tribune libre des élus UPSD —

Chères Septeuillaises, chers Septeuillais,

Les premiers représentants de la minorité élus en 2019 ont démissionné pour raisons personnelles et c'est avec détermination que nous prenons leur succession.

Nous avons intégré le conseil municipal en octobre 2021, et alors que les premiers conseils municipaux ont traité des affaires courantes, ce début d'année 2022 voit arriver un sujet majeur qui va impacter de façon irréversible le cadre et la qualité de vie de notre village, à savoir le vote du PLU.

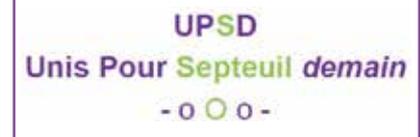
Verrons-nous un lotissement de 50 maisons sur 2 hectares (actuellement une zone agricole), avec un mur antibruit et un carrefour à feux tricolores dans la côte de Versailles ?

Verrons-nous un immeuble de 2 étages pour 26 logements sociaux et 46 places de parking route de St Corentin ?

Une zone d'activité sera-t-elle mise en place en zone actuellement agricole et proche d'habitations existantes ? Sera-t-elle une zone artisanale ou une zone industrielle ?

On peut ajouter à cette liste deux antennes, 80 logements en densification du centre du village, le tout sans plan d'aménagement du trafic routier qui reste un point de difficulté crucial à Septeuil.

Ces enjeux nous inquiètent et nous concernent tous. Nous regrettons que l'enquêteur public ait rendu un avis favorable qui va permettre la mise en place de ces chantiers qui sont de nature à dégrader le caractère rural de notre village. Nous vous invitons à nous soutenir lors des conseils municipaux et à vous mobiliser en rejoignant les différentes associations qui sauront défendre Septeuil de ces projets indésirables.



**Bruno Chidlovsky - Philippe Ozilou - Marie-Anne Tachon**

#### URBANISME - DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

DP 078 591 21 M 0053 : Guillaume Hamelin, construction d'un garage – 15 allée des Marceaux, accordé le 17/9/21

DP 078 591 21 M 0057 : Jean-Paul Boniface, remplacement de fenêtres – 5 cour de la Rubeille, accordé le 21/9/21

DP 078 591 21 M 0058 : Sébastien Ravaux, pose de fenêtre de toit et changement de fenêtres – 21 chemin de Dancourt, accordé le 21/9/21

DP 078 591 21 M 0060 : Cécile Da Silva Ribeiro, peinture des volets et de la porte d'entrée – 5 rue des quatre perches, accordé le 6/10/21

DP 078 591 21 M 0062 : Dominique Lebarbier Lombart, réfection de toiture – 1 escalier des artistes, accordé le 7/10/21

DP 078 591 21 M 0063 : Aurélie Uriot, remplacement de la devanture du commerce – 17 rue Fernand Bréan, accordé le 18/10/21

DP 078 591 21 M 0064 : Olivier Malcoste, isolation par l'extérieur – 17 rue des peupliers, accordé le 18/11/21

DP 078 591 21 M 0066 : Yann Eric Nordin, installation d'un abri de jardin – 16 rue de la Tournelle, accordé le 22/11/21

DP 078 591 21 M 0067 : Cécile Carré Rubez, remplacement de fenêtres avec volets roulants – 1 rue de la Marnière, accordé le 22/11/21

DP 078 591 21 M 0068 : Raymond Dourdet, remplacement de volets, portes de garage et store – 5 hameau de Dancourt, accordé le 22/11/21

DP 078 591 21 M 0070 : Yannick Tascon, remplacement d'une fenêtre - 3 rue des Peupliers, accordé le 22/11/21

DP 078 591 21 M 0075 : Guillaume Boutruche, ravalement de façade, rénovation de toiture et pose d'une fenêtre de toit, création d'une piscine - 13 rue de Houdan, accordé le 22/12/21

#### URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 078 591 21 M 0005 : SCI Maxandre, construction d'une maison individuelle - 2 sente de la Valette, accordé le 1/9/21

PC 078 591 21 M 0006 : SCI Maxandre, démolition partielle d'un garage, démolition d'un auvent, démolition partielle d'une grange, extension d'une maison d'habitation – 2 sente de la Valette, accordé le 1/10/21

PC 078 591 21 M 0007 : Antoine Frichot, surélévation partielle d'une maison d'habitation – 372 chemin des Grouettes, accordé le 25/9/21

PC 078 591 21 M 0010 : Valérie van den Bossche Swan, transformation d'une remise en local d'habitation, agrandissement de deux baies en façade, remplacement de menuiseries extérieures en bois par de l'aluminium, mise aux normes de garde-corps, création d'une terrasse, ravalement du soubassement de la façade arrière, ravalement de la serre - 15 rue Maurice Cléret, accordé le 20/9/21

PC 078 591 21 M 0011 : SCI Calypso, extension d'habitation - 1 rue Neuve, accordé le 29/12/21

PC 078 591 21 M 0012 : Adrian Bodnar, construction de deux maisons d'habitation - 18 rue de l'Yveline, accordé le 22/11/21

PC 078 591 21 M 0013 : CCPH, déplacement d'un bâtiment modulaire pour l'aménager en maison des services publics, accordé le 30/11/21

## — Comptes-rendus des Conseils Municipaux

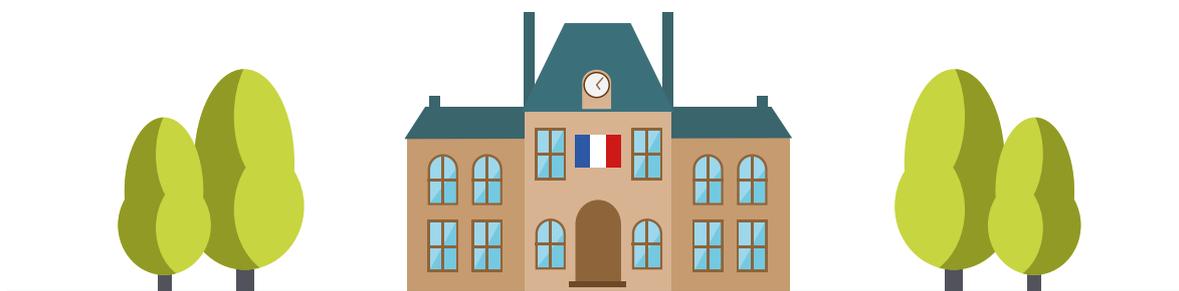
### Séance du 25 novembre 2021

- Décision du Maire d'attribuer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour des travaux de rénovation de voiries, de trottoirs et création de parkings à la société Etudis Aménagement à Gentilly
- Décision du Maire de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.
- Procès-verbal d'installation de nouveaux conseillers municipaux :
  - démission de Madame Michèle Rouffignac
  - Monsieur Pierre Allard devient conseiller municipal en remplacement de Madame Rouffignac
  - démission de Monsieur Jacques Siebert et Madame Nathalie Pétin
  - Madame Anne-Marie Tachon et Monsieur Bruno Chidlovsky deviennent conseillers municipaux en remplacement de Madame Pétin et Monsieur Siebert
  - démission de Monsieur Pierre Allard
  - Madame Marie-Pierre Ombredanne devient conseillère municipale en remplacement de Monsieur Allard
  - démission de Madame Marie-Pierre Ombredanne
  - Monsieur Philippe Ozilou devient conseiller municipal en remplacement de Madame Ombredanne
  - Les trois nouveaux élus installés sont donc Monsieur Bruno Chidlovsky, Madame Marie-Anne Tachon et Monsieur Philippe Ozilou.
- Choix de la société SAUR comme concessionnaire du service public de distribution d'eau potable
- Choix de la société VEOLIA comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif

---

### Séance du 18 décembre 2021

- Décision du Maire d'acquiescer auprès de la société SEGILOG à La Ferté Bernard (72400), le droit d'utilisation des logiciens pour la bibliothèque municipale
- Décision du Maire d'accepter le règlement des dommages liés au sinistre survenu le 30/07/20 route de Saint Corentin (choc d'un véhicule contre un candélabre)
- Recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures, pour la période 2023/2026
- Prolongation d'un an du contrat de nettoyage des bâtiments communaux par la société PER SERVICE.
- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget commune
- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote du budget eau et assainissement
- Election des membres du conseil d'administration du Centre d'action sociale (CCAS) : Bérénice Luchier, Sophie Demoersman, Ingrid Mulleman, Michel Rousselot, Pascale Guilbaud et Marie-Anne Tachon
- Création d'un comité consultatif pour la transition écologique
- Avis favorable sur la reconduction de la semaine scolaire de quatre jours.



## Autour du fromage —



**D**epuis la fermeture de la regrettée *Cave Gourmande*, il manquait une épicerie fine à Septeuil. Stéphane a décidé d'y remédier en ouvrant le 15 février sa boutique *Autour du fromage*. Vous ne connaissez pas Stéphane ? Et si on vous dit que c'est « Monsieur Aurélie Coiff », vous voyez mieux ?

Notre nouveau fromager a longtemps exercé comme maître d'hôtel. Mais c'est un métier aux horaires exigeants, qui laisse peu de place à la vie familiale. Aussi s'était-il reconverti dans la distribution automatique. Vous savez, ces machines qui permettent d'acheter boissons, sandwiches et friandises dans les entreprises, les lycées... Mais arrive le COVID et cette activité économique se retrouve en difficulté. Constatant un engouement pour les petits commerces de proximité durant le confinement, Stéphane décide donc en juin dernier de créer sa société. Il aime le fromage, les vins, les moments conviviaux et connaît bien Septeuil et ses environs. Il trouve donc un local adéquat à Septeuil et l'aventure *Autour du fromage* peut commencer. Les démarches administratives prendront un peu plus de temps que prévu et ne lui permettront pas d'ouvrir fin 2021 comme prévu, mais à présent le voici enfin installé dans ses murs.

Pour ceux qui ne seraient pas sortis de chez eux depuis trois mois, précisons que *Autour du fromage* est situé pratiquement en face de la boulangerie. Situation idéale lorsque l'on propose du fromage ! Profitons-en pour détailler ce que vous trouverez dans la boutique.

La vente de fromages, vin et épicerie fine fait une large place aux produits régionaux : fromages et yaourts de la *Ferme de Saint Corentin*, farines, pâtes et lentilles du *Moulin de Launay* à Neauphlette, cidre de la *Ferme du Coignet*, confitures de Pontchartrain, miel de Septeuil... Vous trouverez aussi d'autres gourmandises qui ont un peu plus voyagé : olives et huiles d'olives de Grèce, tomme de Savoie, comté du Jura, biscuits, bonbons, tartinables...

Vous pourrez commander vos plateaux garnis pour vos apéros et soirées raclettes, accompagnés de vin ou

champagne. Et dans quelques mois, quelques tables vous permettront une dégustation de planches apéro sur place, mais l'espace est assez limité. Pour des occasions plus importantes, repas de famille ou en entreprise, baptêmes, mariages, *Autour du fromage* se montrera également à la hauteur pour composer avec vous vos plateaux de fromages.

Il reste à indiquer les horaires d'ouverture : c'est du mardi matin au dimanche midi, excepté le mercredi après-midi. Une page Facebook ***Autour du fromage***, avec un joli logo, vous permet de suivre l'actualité de la boutique.



## — Vous avez participé à l'enquête publique sur le PLU



Le 16 novembre 2021, le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Luc Bienvault, a remis le rapport concluant son enquête publique sur le PLU, qui s'est déroulée du 13 septembre au 16 octobre 2021. Vous pouvez consulter ce rapport à la mairie ou le télécharger sur la page d'accueil du site web de la mairie. Peut-être l'avez-vous déjà fait, mais si vous n'en avez pas eu le temps ou le courage, nous vous proposons ici un résumé de ce rapport. Résumé impartial, précisons-le, et qui correspond très exactement à ce que les anglo-saxons appellent avec justesse un « digest », une version réduite et plus facile à « digérer ».

Une fois qu'un projet de PLU est clairement défini et que ses enjeux et impacts sont déterminés par différentes études, ce projet est soumis à l'avis du public dans le cadre d'une enquête publique. Toute personne ou organisme peut alors exprimer son avis sur le projet. Ces avis sont recueillis et synthétisés par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci est une personne indépendante, qui a fait acte de candidature pour conduire des enquêtes publiques et qui a été désignée par le Président du tribunal administratif pour mener cette enquête en particulier. La condition première pour sa désignation est qu'il n'ait aucun intérêt dans le projet, qu'il n'habite pas la commune, n'y possède aucun bien et n'ait aucune relation avec les personnes impliquées dans le projet.

L'avis du commissaire enquêteur est un avis consultatif, formulé par une personne totalement indépendante au projet, ayant écouté de nombreux avis du public et qui apporte un éclairage externe aux décisionnaires du projet, lesquels restent ensuite libres de suivre ou non son avis. Mais bien évidemment, un projet maintenu malgré un avis négatif devrait assez naturellement donner lieu à des recours auprès du tribunal administratif.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, Monsieur Bienvault a visité la commune à plusieurs reprises, en voiture et à pied, et plus particulièrement dans les quartiers concernés par la révision du PLU. Ensuite, en fonction des observations qui lui ont été transmises lors de ses permanences en mairie, il a complété ses visites sur le terrain.

### **Passons maintenant au contenu du rapport proprement dit.**

Le commissaire enquêteur estime que la publicité de l'enquête publique était tout à fait satisfaisante et que la municipalité s'est montrée très soucieuse que la population en soit bien informée. Quatre permanences se sont tenues dans la salle principale de la mairie, accessible aux personnes à mobilité réduite, et bien adaptée pour recevoir du public. Le climat de l'enquête a été bon, avec une très importante participation du public, notamment lors de la dernière permanence du samedi 16 octobre 2021.

La population s'est fortement mobilisée et a montré un grand intérêt pour cette enquête publique. Le commissaire enquêteur a reçu toutes les personnes qui le souhaitaient, et qui ont jugé nécessaire ou non de laisser une observation écrite sur le registre mis à leur disposition. 48 personnes se sont présentées durant les permanences, dont 23 lors de la dernière. Des dossiers de plusieurs dizaines de pages ont même été déposés, exposant les demandes de leurs auteurs dans le détail. Certaines personnes sont revenues à plusieurs reprises pour exprimer des remarques complémentaires. D'autres sont venues consulter les dossiers en dehors des permanences et ont consigné leurs observations dans le registre. Enfin, des envois par courriers et courriels sont parvenus en mairie et ont été joints au registre ouvert.

### **Mais qu'êtes-vous venus dire au commissaire enquêteur ?**

Devant le grand nombre d'observations recueillies, le commissaire enquêteur a classé les problématiques apparues au cours de l'enquête selon plusieurs thèmes d'analyse, que nous allons brièvement résumer. Vous pouvez tout à loisir vous reporter au rapport complet pour consulter le détail des sujets qui vous intéressent. Pour chaque question posée, le commissaire enquêteur a demandé une réponse au maître d'œuvre (la mairie et le cabinet d'étude). Lorsque la réponse ne le satisfaisait pas entièrement, il a ajouté ses remarques ou suggestions. Enfin, certaines questions n'ont pas été traitées car elles n'étaient pas en rapport avec l'enquête.

### **Concertation préalable et réunions publiques**

Plusieurs personnes se sont plaintes de la qualité technique de la réunion en ligne « Live Facebook » du 6 mai 2021 et ont contesté sa validité en tant que réunion publique.

La mairie a répondu que trois réunions publiques « en présentiel » avaient déjà eu lieu et que celle du 6 mai 2021 (qui n'avait aucun caractère obligatoire) n'aurait pu se tenir dans les mêmes conditions. La réunion virtuelle était un compromis permettant de respecter les préconisations de l'autorité de santé publique à l'époque. Les enregistrements de cette réunion sont toujours consultables sur le site internet de la mairie.

### **Organisation de l'enquête publique**

Une personne a estimé que le nombre de permanences du commissaire enquêteur était trop faible.

La mairie a répondu que c'était le nombre habituel (c'est le commissaire qui fixe librement le nombre et les dates de ses permanences).

### **Appréciation générale du projet de PLU**

Plusieurs questions ont montré une inquiétude par rapport à une urbanisation du village et une artificialisation des sols, ainsi que sur le respect de l'objectif de préservation du cadre de vie.

La mairie a répondu que le projet de PLU respectait les nombreuses prescriptions réglementaires concernant la protection du patrimoine et du cadre naturel et paysager riche de la commune, mais qu'en même temps il devait répondre aux besoins en termes de logements et d'activités

et aux objectifs prescrits par des documents supra-communaux. Les projets d'extension pour le logement ou l'activité artisanale prennent place sur des sites écologiquement non sensibles.

#### **Avis des PPA (Personnes Publiques Associées)**

Des questions ont été posées sur les avis portés par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

La mairie a répondu que ces avis figuraient dans le dossier mis à la disposition du public et qu'elle n'avait pas à commenter les avis d'organismes officiels.

La Communauté de Communes du Pays Houdanais, considérant Septeuil comme un pôle d'animation du Pays Houdanais, a regretté que l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Champs Blancs ne soit pas plus ambitieuse et limite la possibilité de création d'une zone artisanale à 2,1 ha. Elle a également souhaité son ouverture à d'autres activités que l'artisanat.

La mairie a répondu qu'elle doit respecter les contraintes du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) sur la capacité d'extension à l'urbanisation et son objectif de limiter l'étalement urbain. Elle souhaite privilégier la destination de la zone à l'artisanat, afin d'éviter la concurrence avec le commerce de centre-ville, qu'elle souhaite par ailleurs renforcer.

#### **OAP des Champs Blancs – Zone artisanale**

De nombreuses personnes se sont montrées inquiètes de la création d'une zone artisanale et des nuisances qui pourraient en résulter, notamment au niveau du bruit et de l'accroissement de la circulation routière. Certains manifestent aussi des craintes quant au traitement des eaux de ruissellement.

La mairie a répondu que l'OAP n'a pas vocation à définir un projet précis, mais à délimiter un site et à donner des grandes orientations pour guider la réalisation du futur projet sur le site identifié. Un nombre précis d'entreprises ne peut donc pas être défini pour l'instant et cela reste de la compétence de la CCPH. Mais comme le rappelle le dispositif réglementaire et l'OAP, seules les activités dites « artisanales » seront autorisées.

La réalisation d'un espace paysager de 5 mètres de largeur en limite des espaces résidentiels contribuera à limiter les nuisances sonores et visuelles. Le périmètre du projet est celui défini par l'OAP, il n'engendrera aucun redécoupage parcellaire des terrains résidentiels adjacents.

Le projet de PLU prend en compte les risques de ruissellements associés à l'implantation de nouvelles constructions, en imposant des règles fortes sur les espaces non-bâti. Ainsi, sur le secteur de l'OAP Champs Blancs, 20% de la surface de la parcelle doivent être conservés en espace de pleine terre, traité en espace perméable et permettant de renforcer l'effet d'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle.

Il n'est pas prévu d'accès d'entrée ou de sortie vers l'allée des Marceaux, depuis la zone d'activités. Seule une connexion du terrain du tri postal au projet de la zone d'activités est prévue, afin que les véhicules ne passent plus allée des Marceaux mais débouchent sur la rue de Versailles en passant par la zone d'activités. Ceci a pour objectif de li-

miter l'impact des activités dans les zones résidentielles. Le choix de ce site pour la réalisation d'un projet de zone d'activités repose sur l'insertion en continuité d'un tissu urbain déjà constitué et la proximité immédiate de la route départementale.

#### **OAP de la Côte Gillon – 50 logements**

Sur ce secteur aussi, les inquiétudes des habitants sont nombreuses, en particulier sur le traitement des eaux de ruissellement, sur la perte de vue sur la campagne, sur la hauteur autorisée pour les constructions, sur la création d'un mur le long de la RD11, sur la circulation et plus généralement sur le choix de cet emplacement.

La mairie répond que le choix de ce site en entrée de ville a été contraint par la nécessité de ne pas dénaturer les espaces agricoles et naturels aux alentours. Il a donc été choisi d'implanter les nouvelles constructions en continuité du tissu urbain existant.

L'axe 1 du PADD a pour ambition de préserver le cadre de vie naturel et agricole de la commune, sans toutefois «geler» le territoire; il indique également vouloir «intégrer la notion de qualité paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisation». L'OAP de la côte Gillon cherche à répondre à cette ambition, en traitant notamment les lisières du projet, en veillant à créer une réelle entrée de bourg de qualité et en garantissant un recul paysager par rapport à la route.

La hauteur autorisée dans la zone de l'OAP Côte Gillon est de 8 mètres, ce qui correspond à un gabarit de pavillon «type». Ce gabarit permettra la réalisation de logements adaptés aux besoins en termes de taille de logement. La zone voisine autorise une hauteur maximale de 7,5 mètres, soit 50 cm de moins, ce qui permet une insertion correcte des nouvelles constructions dans le paysage urbain d'entrée de ville.

L'OAP Côte Gillon prévoit la création d'une « liaison douce » traversant le périmètre, ainsi que la sécurisation de la rue de Versailles, apaisant ainsi les circulations et permettant de relier le centre de Septeuil plus facilement. La commune a souhaité la création d'un nouveau quartier qui s'intègre parfaitement et qualitativement dans l'environnement d'entrée de ville, en continuité des quartiers résidentiels existants. Les hauteurs, les emprises au sol et les règles de pleine terre sont maîtrisées, afin d'en permettre la réalisation.

#### **OAP Patrimonial centre-ville**

Une personne s'inquiète de l'obligation de ravalement en pierres de parement pour sa façade, qu'elle ne pourra pas financièrement assumer.

La mairie s'engage à modifier l'OAP pour tenir compte de cette demande. Le commissaire enquêteur conseille que les règles soient adaptées pour tenir compte de la fragilité des bâtiments anciens et des revêtements qu'ils peuvent supporter (sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France).

#### **Mobilités, circulation et stationnement**

Les inquiétudes des personnes qui se sont manifestées à l'enquête publique portent principalement sur un accroissement de la circulation et un manque de places de stationnement, liés aux OAP et aux nouvelles constructions.

La mairie répond que l'OAP des Champs Blancs prévoit un seul accès depuis la rue de Versailles, permettant aux véhi-

cules des futures activités de s'insérer dans la circulation existante sans occasionner de congestion supplémentaire. Pour ce qui est du stationnement, toute nouvelle construction devra respecter les règles de stationnement imposées par le PLU, c'est-à-dire que les voitures devront avoir un emplacement de stationnement prévu à l'intérieur de la parcelle, afin de ne pas encombrer l'espace public.

Pour ce qui est des « liaisons douces », le PADD formule des orientations générales à l'échelle de la commune, mais le détail des rues concernées sera étudié ultérieurement, par exemple dans le plan de circulation.

### **Ruissellement des eaux pluviales**

Les questions recueillies portent sur une augmentation possible du ruissellement des eaux de pluie en centre-ville et notamment rue de l'Yveline, suite à une artificialisation des sols.

La mairie répond que le projet de PLU prend en compte les risques de ruissellements associés aux divers OAP prévues, en proposant des règles fortes sur les espaces non-bâti. Plusieurs zones ne disposaient pas de règles d'obligation de pleine-terre (c'est-à-dire où l'eau peut s'infiltrer) ; le PLU en fixe des pourcentages élevés, de 20% à 60%. Des espaces protégés, non bâtis, viennent renforcer cette disposition sur certaines parcelles. Le nouveau PLU est beaucoup plus restrictif et protecteur sur le plan environnemental que celui en vigueur.

Quant aux abords de la Flexanville, ils sont identifiés au plan de zonage en zones humides avérées et zones inondables, auxquelles sont associées des contraintes de construction permettant de préserver le cours d'eau, les habitations à proximité et leurs habitants.

### **Espaces naturels, zones Humides**

Plusieurs questions portent sur des inquiétudes ou des requêtes particulières de propriétaires par rapport à leurs terrains et ont obtenu des réponses de la mairie au cas par cas.

Une personne s'interroge sur la suppression de l'EBC (Espace Boisé Classé) château des Tourelles, qui figurait dans le projet précédent.

Réponse de la mairie : le nouveau projet de PLU étend la protection des espaces et protège ainsi davantage les espaces arborés aux alentours du Château des Tourelles. Il identifie un espace paysager à protéger, plus adapté pour préserver les espaces naturels en zones urbaines. Ainsi, les constructions ne sont plus couvertes par la protection EBC mais sont dotées de « zones tampon », leur permettant d'apporter des modifications au bâti existant dans la limite des règles de la zone N.

Le commissaire enquêteur précise que le projet de PLU renforce les protections environnementales en protégeant intégralement le milieu naturel, le massif boisé et les lisières en tant qu'Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme ou Espace Paysager à Protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, et qu'il crée spécifiquement une zone dédiée.

Plus généralement, un autre participant à l'enquête s'interroge sur le fait de continuer à bétonner et à ne pas augmenter les espaces verts.

Réponse de la mairie : la part de pleine-terre a été renforcée pour tout futur projet de construction. De plus, des protec-

tions au titre des espaces boisés, des espaces paysagers, des espaces de risques ont été renforcés et identifiés dans le PLU.

Plusieurs personnes demandent de ne pas modifier le PLU sur le haut de Septeuil, constatant qu'autour de la rue de la Sablonnière, le terrain situé devient constructible et qu'une zone artisanale va être créée sur des espaces agricoles.

Réponse de la mairie : la zone N a été étendue dans ce secteur afin de coller davantage à la réalité du terrain, naturel et en grande partie boisé. En outre, le projet de PLU ne modifie pas le périmètre des lisières des espaces boisés de plus de 100 hectares qui figure déjà dans le PLU actuel, et qui rendait déjà inconstructible une grande partie de ce terrain.

La Fondation Léopold Bellan, qui accueille une résidence pour personnes âgées de 120 lits en EHPAD et un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 60 lits, et qui emploie 300 personnes, est satisfaite de la création de la zone dédiée à la maison de retraite, mais s'inquiète de l'avis de l'État demandant à la commune de restreindre le périmètre du SUC (Site Urbain Constitué). Ceci remettrait en cause la capacité de l'évolution, qui nécessite une nouvelle construction à l'arrière de la propriété. La Fondation demande l'assouplissement de la règle limitant à 12m la hauteur de nouvelle construction en cas de contrainte fonctionnelle

Réponse de la mairie : la commune est favorable à l'accompagnement de ce projet, qui sera créateur d'emplois et qui participe de l'intérêt général porté par la commune. Le projet était déjà présent sur le PLU de 2008. Il n'a malheureusement pas été mis en œuvre par l'EPHAD pour diverses raisons. Suite à la pandémie de COVID-19, la fondation Bellan se doit de mettre en place des mesures pour éviter toute future problématique. La dimension du futur bâtiment n'est pas définie et celui-ci dépendra des prescriptions de l'ARS et des Services de secours et d'incendie. La règle de hauteur n'est par ailleurs pas applicable pour les équipements publics.

Le commissaire enquêteur s'étonne que, au regard de l'Intérêt général de ce projet d'extension indiquée sur le PLU de 2008, il n'ait pas été reporté dans le projet de PLU mis à l'enquête.

### **Dossier / Règlement écrit et graphique**

Plusieurs erreurs de détail dans des documents ont été signalées dans le cadre de cette rubrique et rectifiées par la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du projet de transfert de la pharmacie et de création d'un cabinet médical sur la parcelle située derrière la poste et qui présente une forte déclivité, la pharmacienne manifeste des inquiétudes quant aux règles édictées dans la partie réglementaire de la zone UA, qui ne permettraient pas de transférer la pharmacie. Elle souhaite donc la modification des règles pour permettre cet aménagement, notamment pour ce qui concerne la situation par rapport au niveau du sol, celui-ci se trouvant en dessous de la rue Contamine. Elle s'interroge également sur le nombre de places de stationnement obligatoires, l'ARS demandant une, voire deux places pour les PMR.

Réponse de la mairie : la commune est favorable à l'accompagnement de ce projet, Autant que possible, le règlement s'adaptera à la configuration du terrain, par la prise en compte du rez-de-chaussée au niveau de la route et non du

niveau naturel, si celui-ci est très en deçà de l'accès public. Pour ce qui concerne le stationnement, la commune souhaite accompagner le projet et trouvera les solutions avec l'ARS pour les places PMR sur l'espace public.

Une personne souhaite que le PLU tienne compte des besoins en stationnement dans la zone urbaine, en particulier en autorisant des constructions de garage au-delà de 25m<sup>2</sup> et en acceptant des toits plats sur l'ensemble des constructions, notamment pour des annexes telles que les garages, ce qui permettrait leur végétalisation et une meilleure intégration dans le milieu urbain.

Réponse de la mairie : au-delà de 25 m<sup>2</sup>, un garage n'est plus soumis aux règles dérogatoires des annexes, mais à celles des constructions principales et il n'est pas interdit de créer une nouvelle construction de plus de 25 m<sup>2</sup>. La commune estime que la meilleure intégration des constructions repose sur l'utilisation de toits en pente, en lien avec son patrimoine bâti et son histoire pour les constructions principales. Elle va cependant étudier l'opportunité des toitures plates sur les constructions secondaires, limitées toutefois à environ 50m<sup>2</sup> de surface et 2m50 de hauteur.

### **Changement de zonage**

Dans cette rubrique, les demandes émanent principalement de propriétaires qui souhaitent que soit rendue constructible tout ou partie de leur terrain. La mairie y a répondu au cas par cas.

### **Observations des associations**

Deux associations ont déposé d'épais dossiers qu'il est impossible de résumer en quelques lignes. Nous nous efforçons de résumer le résumé qu'en a déjà réalisé le commissaire enquêteur, en vous invitant à vous reporter au rapport intégral pour plus de détails.

Association SAUVER (Sauvegarde, Union et Vigilance pour l'Environnement de la Région de sud-mantois)

L'association s'inquiète d'un projet insuffisamment étudié, argumenté et partagé avec la population, avec les risques « d'une confrontation en face à face entre une agriculture intensive qui colonise la plaine avec une activité céréalière quasi unique », de la paralysie du centre bourg par une circulation routière en croissance et de la perte d'identité de Septeuil désigné comme cadre touristique inhabituel.

La mairie répond que Septeuil est identifié, au titre du SDRIF, en tant que « quartier urbanisé à optimiser ». A l'horizon 2030, la commune doit donc permettre une augmentation minimale de 10% de la densité humaine ainsi que de la densité moyenne des espaces d'habitat, ce qui correspond à la réalisation de 105 logements. Cependant, conformément aux orientations du PADD de préserver le cadre de vie naturel et agricole et d'assurer un développement cohérent et raisonné du territoire, le PLU prévoit le développement de projets respectueux du contexte territorial, tant sur le plan de la consommation d'espaces agricoles et forestiers que de la préservation des espaces naturels et que de la protection du paysage urbain du centre-bourg.

L'association estime ensuite que le projet ne répond pas sur le fond aux orientations annoncées dans le PADD, en particulier pour ce qui est de préserver le cadre de vie naturel et agricole et d'assurer un développement cohérent et raisonné du territoire.

La mairie répond que Le PLU protège les terres agricoles existantes et leurs activités à travers son dispositif réglementaire, et plus particulièrement des dispositions de la zone A. Les zones N sont également protégées dans leur ensemble. L'étalement urbain a été limité au strict minimum pour répondre à des besoins spécifiques en matière de logements, d'activités économiques et d'équipements publics. Mais la présente procédure ne concerne pour l'heure que le PLU de la commune de Septeuil. Il appartient à la Communauté de Communes du Pays Houdanais d'élaborer le PLUI du territoire, ce qui n'est pas l'objet de cette enquête publique.

Enfin, l'association ne voit pas comment un projet qui va selon elle contribuer à saturer l'infrastructure routière et casser les points de vue de Septeuil peut favoriser l'attractivité et le dynamisme communal.

La réponse de la mairie est que les OPA des Champs Blancs et de la Côte Gillon sont prévues pour s'intégrer au fonctionnement de la commune en termes de circulations et de déplacement, et également pour s'y intégrer en termes de paysage urbain d'entrée de village. Le développement modéré (obligatoire pour répondre aux attentes du SDRIF en matière de densification) permettra de conserver, voire de développer les commerces et services à la population. Ce développement endogène permet ainsi d'assurer une offre d'équipements, commerces et services de proximité pour la population, sans imposer des déplacements vers d'autres localités. L'objectif étant également d'accompagner par l'emploi pour assurer un équilibre habitat / emplois.

### **Association Sauvons La Tournelle**

L'association soulève la question des relations du PLU avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi qu'avec le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) et avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La mairie répond que Les SDAGE et PGRI sont en cours d'élaboration. Le PLU pourra être mis en conformité avec ces documents dès qu'ils seront applicables, dans le cadre d'une procédure de modification. La présente révision du PLU a néanmoins tenu compte des études menées dans le cadre de l'élaboration de ces documents, pour éviter tout risque d'inondation. Enfin, les règles de pleine-terre et de protection des espaces de nature en ville ont été largement protégées par le présent PLU. De même, si un PCAET était élaboré au niveau de la CCPH, le PLU pourrait être mis en conformité dans le cadre d'une procédure de modification.

L'association estime que la dispense d'étude d'impact environnementale de la MRAE n'est pas justifiée.

Réponse de la mairie : la commune n'a pas à commenter les remarques de la MRAE, qui est libre d'exprimer son avis selon les enjeux qu'elle a déterminés sur le territoire communal de Septeuil et les objectifs portés par le PADD. Il est à noter qu'entre la version antérieure du PLU, qui présentait plusieurs lacunes, et la version du PLU faisant l'objet de la présente enquête publique, toutes les réserves des personnes publiques associées ont été levées. Ces changements de fond apportés au dossier ont sans doute contribué à une décision nouvelle de la MRAE.

Le commissaire enquêteur précise que le projet de PLU est obligatoirement soumis à la MRAE et que l'avis de la MRAE

est obligatoirement joint au dossier présenté à l'enquête publique. La MRAE est l'autorité environnementale compétente pour les plans/programmes et les documents d'urbanisme.

L'association juge que la traduction de la Charte de paysage de la CCPH dans le PLU est insuffisante.

Réponse de la mairie : le PLU a permis de mettre en place un grand nombre de protections paysagères à l'échelle de la commune (EBC, lisières de bois et forêts, espaces paysagers et zones humides à protéger, alignements d'arbres protégés, mares et plans d'eau à préserver, corridors écologiques) et de protections de patrimoine bâti (patrimoine bâti à protéger, murs et sentes à protéger). Il s'agit de prescriptions réglementaires fortes qui contribuent à protéger le paysage exceptionnel de Septeuil, ainsi que la biodiversité permise par ces milieux naturels.

L'association demande si la station d'épuration sera suffisante lorsque la population atteindra 3000 à 3500 habitants.

Réponse de la mairie : le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) est en cours de finalisation et pourra être intégré prochainement, via une simple mise à jour du PLU. La révision du PLU a néanmoins tenu compte des études menées dans le cadre de l'élaboration du SDA. La station d'épuration est dimensionnée pour 3 000 habitants. La commune compte 2 340 habitants à ce jour et le développement démographique permis par le PLU sera bien en deçà de 3 000 habitants.

L'association reproche que la concertation ne se soit pas maintenue de manière continue durant l'élaboration du PLU et que bon nombre d'habitants en aient été exclus.

Réponse de la mairie : trois réunions publiques en présentiel ont eu lieu dans le cadre de la révision du PLU, le 8 mars 2018, le 19 décembre 2018 et le 12 juin 2019. La visio-conférence « Live Facebook » qui s'est tenue le 6 mai 2021, et qui n'était pas obligatoire, a été organisée dans un contexte contraint de pandémie liée au Covid-19. Ce format de concertation était un compromis permettant de maintenir la réunion initialement prévue pour présenter le projet de PLU, tout en respectant les gestes barrières imposés par les autorités à l'époque.

### **Logements sociaux**

Une personne demande pourquoi les logements sociaux rue Saint-Corentin ne sont pas intégrés au PLU.

La mairie répond que les constructions de logements sociaux ne peuvent pas être intégrées au plan cadastral puisqu'elles ne sont pas encore achevées.

### **Autres observations du public**

Il est demandé quel est l'intérêt « statistique » d'augmenter la population ?

Réponse de la mairie : le PLU a vocation à répondre aux besoins en logements de la population de son territoire et de celui de la Communauté de Communes du Pays Houdanais dans lequel il s'insère. Il doit également répondre à des obligations fixées par le SDRIF en matière de d'augmentation de 10 % de la densité humaine et d'habitat (entre 2013 et 2030).

Il est demandé si l'école et les services parascolaires seront à même de recevoir de nouveaux enfants avec l'augmentation prévue de la population. On s'inquiète aussi sur l'accès

au cabinet médical, sachant qu'il faut actuellement 15 jours pour obtenir un rendez-vous.

La mairie répond que les projets de logements décrits dans la présente révision du PLU prennent en compte les capacités d'accueil des équipements scolaires, parascolaires et sportifs de la commune. La commune est consciente de la difficulté d'accueillir de nouveaux médecins. Elle souhaite accompagner un nouveau projet de maison médicale.

### **Conclusion**

Les avis des personnes publiques associées ou consultées, reçus par la mairie, avaient été annexés au dossier et étaient consultables en mairie à ou en ligne. Si nous ne détaillons pas ici les avis de la Préfecture des Yvelines, de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe), de la Région Ile de France, du Département des Yvelines, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), du Centre Régional de la Propriété Forestière, de la Chambre d'Agriculture de la Région d'Île de France, de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, c'est par crainte de lasser le lecteur et non par souci de lui dissimuler des éléments qu'il pourra facilement consulter lui-même s'il veut approfondir le sujet.

Ayant encore posé des questions, demandé des précisions et sollicité des ajouts à la maîtrise d'œuvre du projet, le commissaire enquêteur a conclu à un bilan avantages-inconvénients positif pour le projet de révision du PLU et émis un avis favorable sur le projet de PLU de notre commune. Nous espérons vous avoir donné l'envie de lire l'intégralité de son rapport.

Avant d'être consultable par les administrés, ce rapport a dû être transmis au Tribunal Administratif de Versailles pour avis. Celui-ci n'ayant pas demandé de modifications, le rapport a donc été validé dans les 15 jours suivants sa réception et la commune a pu le diffuser aux habitants via son site internet.

### **Et à présent, la fin de la procédure :**

Les avis des Personnes Publiques Associées, des administrés et du commissaire contenus dans le rapport ont été répertoriés sous forme de tableau de synthèse par le bureau d'étude. Les ajustements, à la marge, sans que l'on puisse changer l'équilibre du PLU et du PADD, ont pu être pris en compte. Un rendez-vous avec les services de la Sous-préfecture et de la DDT, pour éclaircir quelques points de détail, a eu lieu le 5 janvier 2022. Il a été suivi d'un rendez-vous final avec le bureau d'étude le 12 janvier pour une dernière relecture et une validation des ajustements possibles pour adapter aux prescriptions du rapport le plan de zonage du PLU et le règlement.

La dernière étape est l'approbation par un vote du conseil municipal. Puis le PLU approuvé est transmis au contrôle de légalité de la Préfecture, qui peut exercer un recours durant deux mois, le cas échéant. Le PLU fait ensuite l'objet d'une publication légale. Il devient alors exécutoire et définitif et toute modification de ce document est impossible, sans passer par une nouvelle enquête publique.

## Du côté des parents d'élèves : UPIES —

En ce début d'année, toute l'équipe de l'Upies vous souhaite une bonne année 2022.

Depuis la rentrée de Septembre et grâce à ses actions, l'UPIES a pu :

- Offrir une imprimante couleur pour égayer les cahiers des enfants de Maternelle.
- Participer au co-financement avec l'APE aux deux spectacles de Noël de l'école élémentaire.

Fin décembre, le Père Noël n'a pas oublié les enfants sages et l'ensemble des adultes qui s'occupent d'eux en leurs apportant un petit présent et quelques douceurs.

Pour commencer 2022, l'UPIES vous propose une vente de chocolats de Pâques et autres douceurs avec notre nouveau partenaire Sinergy du 14 février au 11 mars 2022. Retrouvez des produits de qualité, issus de producteurs locaux.

Vous trouverez le catalogue et le bon de commande de cette vente sur notre page Facebook Upie Septeuil ou auprès des membres de l'Upies.

Vous pouvez aussi commander en ligne sur le site [www.sinergy.fr](http://www.sinergy.fr) en utilisant le code opération suivant : SPFBKHL.

A suivre : Vente de gâteaux Bijou ; Vente d'objets personnalisés ; Kermesse...



## — FRVescences - La boxe loisirs



Si pour vous le mot de boxe évoque des images de grosses brutes au nez cassé qui se retrouvent au tapis dans des relents de sueur et de liniment, vous serez peut-être étonné de découvrir la boxe loisir qui se pratique au Foyer Rural.

Constatons d'abord que la boxe, sous toutes ses variantes, n'est plus un sport réservé aux hommes et que le nombre de pratiquantes ne cesse d'augmenter. La boxe loisir est destinée à celles et ceux qui souhaitent pratiquer un sport de combat sans violence et sans opposition. Cela peut être une découverte et une première étape vers la pratique de la boxe traditionnelle, mais pour les élèves de Jean-Pierre Jarry, c'est surtout un moment de détente, où l'on se défoule et où on se fait plaisir (c'est incroyable d'ailleurs, le nombre d'activités proposées par FRVescences, dont les participants me disent qu'ils viennent uniquement pour se faire plaisir). Autre différence, c'est une activité collective, qui permet de développer un esprit de groupe. Et puis, comme nous le confie malicieusement une participante, « ça m'évite de taper sur les gens qui m'énervent ».

Jean-Pierre Jarry pratique la boxe depuis 30 ans ; il a exploré et pratiqué différents styles de sports de combat. Educateur sportif diplômé d'état, il enseigne principalement à Dreux, mais pas seulement la boxe, puisqu'en fonction des lieux et des publics ce sont aussi bien des cours traditionnels (renforcement musculaire, pilates, yoga) que des cours d'activités adaptées ou de motrici-

té qu'il dispense. Ainsi, Il est aussi intervenant dans des maisons de retraite ou des foyers de handicapés, où il propose des formes appropriées de ses cours.

La boxe loisir est adaptée à tous les âges et à toutes les conditions physiques. Les séances commencent par un échauffement de groupe, qui permet un renforcement musculaire. Vient ensuite une phase de travail technique, avec démonstrations par le professeur. Puis c'est le moment de l'entraînement avec un partenaire, la partie du cours que les élèves préfèrent. On travaille la frappe avec des gants et un PAO, une sorte de cible ou de bouclier (selon le côté où l'on se place) porté par l'adversaire. C'est aussi un bon entraînement de cardio. Au fil des cours, les mouvements vont s'accélérer, les techniques vont se combiner et l'entraîneur rajoutera des difficultés, mais toujours en restant dans l'activité de loisir et non de compétition.

Si cela vous tente, vous pouvez rejoindre l'activité, même en cours d'année, et vous entraîner avec des partenaires de tous âges. Une section séparée pour les plus jeunes, à partir de 8 ans, est envisagée pour l'an prochain. Les cours ont lieu le mardi, de 18h à 19h au Foyer Rural.

Vous pouvez aussi retrouver Jean-Pierre au second cours qu'il anime, celui de renforcement musculaire, toujours le mardi, mais de 19h à 20h.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, contactez FRVescences au **01 30 93 44 06**, ou encore sur le site web de l'association ou sa page Facebook.



## Les anciens combattants ont besoin de vous —



Les anciens combattants, vous les connaissez surtout parce que vous les voyez porter le drapeau aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Si nous vous parlons d'eux aujourd'hui, c'est parce qu'ils cherchent à recruter de nouveaux membres. Cela vous semble étrange ? Patience, vous allez comprendre, mais commençons par expliquer ce que sont les associations d'anciens combattants, et plus précisément l'Union Nationale des Combattants de Septeuil et environs.

L'UNC a vu le jour à la fin de la première guerre mondiale à l'initiative du Père Brottier, aumônier militaire dans les tranchées, et avec le soutien de Georges Clémenceau. Elle avait pour but premier de venir en aide aux combattants revenus de la Grande guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre. Son champ d'action s'est étendu ensuite aux combattants de la seconde guerre mondiale, aux guerres de Corée, d'Indochine et en Afrique du Nord, et jusqu'à l'heure actuelle aux « OPEX » (les Opérations Extérieures, ce sont ces interventions auxquelles la France participe hors de son territoire, en collaboration avec des organisations internationales ou dans le cadre de traités d'alliance avec d'autres pays).

Parmi les objectifs définis dans les statuts de l'UNC Septeuil et environs, on peut citer ceux-ci :

- maintenir et développer des liens de camaraderie entre ceux qui ont participé à la défense des valeurs de la patrie
- défendre les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres

Mais aussi :

- perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France ou pour le service de la nation et servir leur mémoire
- accueillir tous ceux qui portent nos valeurs
- transmettre l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations et organiser des actions permettant de mettre en exergue l'héritage de nos valeurs et leur transmission

- organiser ou participer à des cérémonies commémoratives des différents conflits

Vous comprenez sans doute mieux à présent que c'est pour cette seconde catégorie d'objectifs que l'UNC a besoin de nouveaux adhérents. Car il ne vous échappera pas que, par la force des choses, le nombre des Anciens Combattants se réduit d'année en année. Rassurez-vous, on ne va pas vous demander de vous improviser Ancien Combattant. L'association est à présent ouverte à :

- Toute personne, civile ou militaire engagée, appelée ou réserviste contribuant ou ayant contribué à la défense de la France, ou s'y étant préparée, sans avoir pour autant été engagée dans une opération militaire. Donc si vous avez effectué votre service militaire, vous pouvez adhérer en tant que Soldat de France
- Toute personne, homme ou femme, qui partage les valeurs de l'U.N.C. et qui souhaite contribuer à la réalisation des buts de l'association, et qui peut devenir Membre associé

Et pourquoi a-t-on besoin de vous ? Eh bien par exemple parce que le 8 mai et le 11 novembre, au moins deux portedrapeaux sont nécessaires pour participer aux cérémonies sur les six communes concernées : Septeuil, Rosay, Saint-Martin des Champs, Orvilliers, Courgent et Osmoy. Mais si vous imaginez que les anciens combattants sont de vieux messieurs qui se réunissent autour d'une tasse de camomille pour évoquer leurs souvenirs de guerre, vous vous trompez lourdement. Les membres de l'association sont de grands amateurs d'événements conviviaux, qui aiment organiser sorties, repas, barbecues et autres, bref participer au maintien d'un lien social dans nos villages.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au président de l'UNC Septeuil, Jean-Louis Tiret à Courgent ou à son secrétaire Michel Savalle, à Saint Martin des Champs, ou encore venir les rencontrer à la prochaine commémoration du 8 mai. Ou bien déposer à la mairie un courrier que nous leur transmettrons.



## — EVENT'S 7

### Nos vœux pour cette nouvelle année

Pour cette année 2022, l'équipe EVENT'S 7 vous souhaite de partager avec votre famille, vos amis et tous ceux qui vous sont chers ;

Des éclats de rire, pour dissiper la morosité,  
De l'audace, pour oser inventer et créer autrement,  
De la confiance, pour s'épanouir pleinement,  
Des douceurs, pour croquer la vie à pleine dents,  
Du réconfort, pour être rassuré dans les moments délicats,  
De la persévérance pour mener à bien vos projets.  
Bonne et heureuse année !

### Retour sur nos animations

#### Concert Musique Baroque

Le dimanche 5 décembre, l'église St Nicolas accueillait l'ensemble de chambre « Le Concert Randonnée ».

Nous avons pu découvrir ou redécouvrir une partie de l'univers de J.S. BACH, G.P. TELEMANN & A. VIVALDI. Merci aux musiciens (Sylvie Colas : Soprano, Bettina Brosche : Violoncelle, Pascal Lelièvre : Hautbois et Pascale Chochood : Clavecin) ainsi qu'aux bénévoles. Vous avez été nombreux à nous demander de renouveler ce type d'animation et nous sommes déjà au travail pour vous proposer un nouveau récital.



#### La magie de Noël

Dimanche 19 décembre, nous avons clôturé nos animations de l'année en offrant le merveilleux spectacle « embarquez dans un monde magique ».

Pendant plus de 50 minutes, enfants et parents ont eu des étoiles dans les yeux en découvrant sur scène des personnages du monde enchanté de Disney.

Merci à la troupe Open's Eyes pour cette belle prestation qui s'est achevée avec la venue surprise du Père Noël.



#### Soirée Théâtre

Le samedi 5 février, la Compagnie Les Chaparleurs a fait son grand retour sur la scène du Foyer Rural pour nous présenter son spectacle « LABICHE, folies sentimentales ».

Ils sont revenus dimanche 6, dans l'après-midi, pour une seconde représentation.

Ce sont, en tout, 120 spectateurs qui ont pu assister à cette pièce drôle, pleine de rebondissements et de dialogues irrésistibles.

Merci aux comédiens et aux bénévoles !



## Chanson septeuillaise —

**N**ous avons retrouvé cette chanson, écrite en 1928 à Septeuil et destinée à être chantée sur l'air de « Au clair de la lune ». Visiblement prévue pour attirer le touriste, elle présente de telles qualités littéraires que nous ne serions pas surpris qu'elle ait été rédigée sur le coin d'une table de café...

1 - Au clair de la lune  
Je viens de trouver  
Et je prends ma plume  
Pour vous annoncer  
Une villégiature  
Vite, profitez-en  
Car sous la verdure  
Septeuil est charmant.

2 - Venant de Paris,  
À Mantes-Gassicourt  
Vous êtes surpris  
De voir dans la cour  
Une jolie voiture  
Qui vous conduira  
À très grande allure  
À votre villa.

3 - En ce beau pays,  
On a ce qu'il faut,  
On joue au tennis  
Sur le four à chaux.  
Des bois, des charmilles  
Pour les amoureux.  
Et pour les familles,  
Le plaisir des jeux.

4 - Si dans notre ville,  
Vous êtes étrangers,  
Très bon domicile  
Chez Monsieur Augeray.  
Des plats confortables,  
Vins des meilleurs crus,  
Des patrons aimables,  
Vous s'êtes bien reçus.

5 - À l'Hôtel de France,  
Belles chambres, bons lits.  
Maison de confiance,  
Vous s'êtes bien servis  
Un prix raisonnable,  
Café-restaurant.  
Mettez-vous à table,  
Chez Monsieur Dunan

6 - À Monsieur le Maire,  
Tous nos compliments.  
Il ne sait quoi faire  
Pour les habitants.  
Haute intelligence,  
Grande simplicité,  
Beaucoup d'indulgence  
Et de charité.

7 - Monsieur le Curé,  
Ancien combattant,  
Est très estimé  
Et très méritant.  
Quand il organise  
Fête ou comité,  
Il a pour devise :  
Patience et charité

8 - Un savant docteur  
Qui vous soignera,  
Beaucoup de douceur,  
Il vous guérira.  
Finie la souffrance,  
Allez sans retard  
Porter l'ordonnance  
À Madame Dutar.

9 - Pour vos intérêts  
Ou vot' testament  
Chez Monsieur Rouvray,  
C'est un homme charmant.  
Ayez toute confiance,  
Il saura très bien  
Placer vos finances,  
Gérer votre bien.

10 - Honneur aux gendarmes  
Qui savent nous garder.  
Nuit et jour en armes,  
Grande sécurité.  
Ce sont de beaux hommes,  
On les a choisis.  
Autant que nous sommes,  
Nous disons merci.

11 - Le garde-champêtre,  
Gardien vigilant.  
Il sait fort bien être  
Juste et bienveillant.  
Et dans notre ville,  
Jamais aucun bruit.  
On y dort tranquille,  
Bien mieux qu'à Paris.

12 - Tous nos conseillers  
Sont de braves gens  
Qui savent concilier  
Tous les différends.  
Pour la politique,  
Ils sont tous d'accord.  
Malgré la critique,  
Ils n'ont jamais tort.

13 - Pour notre musique,  
Je l'dis sincèrement  
C'est bien la plus chic  
Du département.  
Le chef, un artiste,  
Musiciens parfaits.  
Une très bonne pianiste  
Qui sait nous charmer.

14 - Tous nos fournisseurs  
Sont d'honnêtes gens.  
On a deux coiffeurs  
Remplis de talent.  
Ils rasant les hommes,  
Ils savent onduler,  
Couper à la garçonne  
En vrais parfumeurs.

15 - Le tambour de ville  
Et ses ran-tan-plans,  
La parole facile  
Et le mot plaisant.  
Et nos braves pompiers  
Pleins de dévouement.  
Ils sont les premiers  
En cas d'accident.

16 - Chez notre libraire  
On va chaque matin,  
Malgré la vie chère,  
Prendr' not' quotidien.  
Chacun déblatère,  
Dit son opinion.  
On dirait ma chère  
Le Palais Bourbon.

17 - Voulez-vous savoir  
Les nouvelles du jour ?  
Allez au lavoir.  
Chacune à son tour,  
Braves lavandières,  
Ces dames vous diront  
Les potins d'hier  
Et ceux du canton.

18 - Au clair de la lune,  
Je dis comme Pierrot,  
J'ai brisé ma plume  
J'n'écris plus un mot.  
Venez donc nous voir,  
Gentils Parisiens.  
Je vous dis bonsoir  
Et vous serre la main.

# ÉTAT CIVIL



## Naissances

**Le 27 octobre 2021** : Léa, Annie, Arlette Marchand, fille de David Marchand et Amélie Billard

**Le 11 novembre 2021** : Marie, Andrée, Renée Mélin, fille de Adrien Mélin et Laura Soismier

**Le 14 novembre 2021** : Ambre, Marie Ferré, fille de Romain Ferré et Gwendoline Ripoché



## Mariages



## Décès

**Le 30 septembre 2021** : Louise, Marcelline, Marie, Thérèse Briec, veuve Durufle, 95 ans

**Le 13 octobre 2021** : Suzette, Marguerite, Simone Laurent, épouse Burette, 100 ans

**Le 9 novembre 2021** : André, Maurice Philippe, veuf Eliot, 77 ans

**Le 14 novembre 2021** : Hervé, Edmond, Henri Languerrant, époux Rolland, 74 ans

**Le 14 décembre 2021** : Ginette, Jacqueline Sillière, veuve Gille, 88 ans

**Le 27 décembre 2021** : Colette, Françoise Ménil, 90 ans

Il peut y avoir eu d'autres naissances et mariages à Septeuil, mais nous ne publions ici que ceux pour lesquels les intéressés ou les familles nous ont donné leur accord.

## INFOS PRATIQUES

### La mairie de Septeuil à portée de clic !

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous:

- sur le site Internet  
**[www.mairie-septeuil.fr](http://www.mairie-septeuil.fr)**
- sur la page Facebook  
**Septeuil officiel**
- sur les panneaux d'affichage

### La mairie de Septeuil

6, place Louis Fouché • 78790 Septeuil  
Tél.: 01 30 93 40 44 • Fax : 01 30 93 49 63  
Courriel: [mairie@septeuil.fr](mailto:mairie@septeuil.fr)

#### Jours et heures d'ouverture

Lundi: 8h30-12h • 14h-17h  
Mardi: 8h30-12h • 14h-17h  
Mercredi: 8h30-12h • 14h-17h  
Jeudi: 8h30-12h • 14h-17h  
Vendredi: 8h30-12h • 14h-16h  
Samedi : 10h30-12h  
(9h-10h30: RDV passeports et CNI)